

# Démolition du 20 Arlequin : une autre solution est possible !

Depuis 2017, le Collectif contre les démolitions imposées et l'association des Résidents du 10/20 luttent, entre autres, pour que les locataires du 10/20 puissent continuer de vivre à la Villeneuve dans des logements sociaux qui, une fois réhabilités, seront parmi les logements à bas loyer les plus attrayants et confortables de la ville de Grenoble qui n'a toujours pas atteint son quota de 25 % de logements sociaux.

Tout au long de l'année dernière, nous avons constaté l'impossibilité de dialogue avec la Municipalité et la Métropole, particulièrement au cours du Conseil municipal de Grenoble du 18 juin. Nous comptons sur un débat fructueux grâce aux signatures (50% d'habitants du quartier) recueillies sur notre pétition validée par la Ville. Nous y avons posé 5 questions (sur l'absence de scénarios alternatifs, l'inégalité de traitement,...), démontré le caractère beaucoup plus dispendieux de la démolition. Aucune des questions posées, ni des propositions avancées n'a reçu de réponse.

Au début du projet ANRU 2, nous avons mis tous nos espoirs dans la loi Lamy qui aurait dû permettre de véritables débats à partir d'une recherche préalable des propositions du quartier. Mais force est de constater que, non seulement le débat n'a pas été conduit de manière démocratique, mais surtout que l'ensemble des habitants concernés n'est pas convenablement soutenu humainement et financièrement. Il suffit de constater les effets des intimidations et des pressions de la procédure de relogement dénoncée par l'association des Résidents du 10/20 pour mesurer la violence faite aux locataires. (pourtant déjà relevés dans l'évaluation du relogement du 50 demandée par la Métro en 2013).

Ce qui nous a conduits, pour faire valoir les droits légitimes des Résidents du 10/20 Arlequin, à engager, après ce débat malheureusement stérile, 3 recours dont 2 auprès du Tribunal administratif :

1) Un recours gracieux a été adressé le **3 juillet** au maire de Grenoble pour **non-application de la délibération n°87 du Conseil municipal du 16 décembre 2013**. Elle permettait à SCIC-Habitat Rhône Alpes d'acheter à la SDH les 191 logements du 10/20 au 1/4 du prix du marché, un "cadeau" de près de 13 millions d'€, consenti pour financer la réhabilitation du 10/20. La SCIC s'était alors engagée à la réaliser dans un Protocole signé le 24 janvier 2014 avec la Ville. A ce jour, nous n'avons toujours aucune réponse du Maire et nous allons être contraints de transformer ce recours gracieux en un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.

2) Un autre a été enregistré le **5 juillet** par le Tribunal administratif **contre la Concertation réglementaire dont le Conseil métropolitain** a bafoué les règles les plus élémentaires : documents réglementaires de concertation non mis à disposition des habitants, avis obligatoire du conseil citoyen (Table de Quartier) sur la rénovation non communiqué aux conseillers métropolitains.

3) Le dernier a été déposé le **16 juillet** par Maître COSTA **au Tribunal administratif contre le Protocole de relogement imposé par la SCIC** et la Ville de Grenoble, le bailleur social n'ayant pas engagé avec les résidents du 10/20 le débat légitime sur les conditions de leur relogement.

**Si les juges administratifs venaient à nous donner raison, cela risquerait de mettre à mal la totalité du processus du projet ANRU, ce qui n'a jamais été notre objectif, bien au contraire !**

**La seule solution** pour sortir par le haut de cette situation consisterait à **retirer du projet ANRU la démolition de l'immeuble du 10/20 Arlequin par un avenant** à la Convention qui doit être signée prochainement, afin que la SCIC, comme elle s'était engagée par convention en 2014, le réhabilite au lieu de le démolir **grâce à la cagnotte de 13 millions d'euros** qu'elle s'est constituée lors de l'achat.

Cette solution de bon sens n'a rien d'extraordinaire puisqu'elle a déjà été utilisée dans le cadre de **l'avenant n°2 du 30 novembre 2012** de l'ANRU-1 pour **annuler : 1) la réhabilitation** de la totalité du 110 Arlequin (1,6 M€), **2) la démolition** de 13 logements du 10/20 Arlequin et 7 au 110 Arlequin (1,2 M€ au total).

Nous souhaitons vous rencontrer rapidement pour en discuter et élaborer, si cela est possible, une position commune.

Nous organisons aussi, à cet effet, **une assemblée populaire le lundi 1<sup>er</sup> octobre, salle 150, à 19H.**

Grenoble, le 15 septembre 2018  
le Collectif contre les démolitions imposées  
et l'association des Résidents du 10/20 Arlequin